

Moulins, le 7 février 2023

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CARTE SCOLAIRE 2023 : L'ADM03 ET L'AMR03
PRIVILÉGIENT LA VOIX DU DIALOGUE**

Comme elles l'ont souligné dans un récent communiqué commun en accompagnement d'un questionnaire destiné aux 230 communes de l'Allier qui ont des écoles publiques du 1^{er} degré, l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier et l'Association des Maires ruraux de l'Allier ont pleinement conscience des difficultés induites par les mesures envisagées par l'Education Nationale dans le cadre de la carte scolaire 2023 et des réactions bien légitimes et parfois vives qu'elles induisent pour les communes qui se trouvent directement concernées.

Chaque situation est particulière et mérite d'être examinée en tenant compte du contexte local et non pas sur la base de critères purement arithmétiques. S'il est indéniable que les effectifs apparaissent globalement en baisse sensible, la situation ne saurait pour autant être considérée comme uniforme, voire comme irréversible.

Il importe de réfléchir à l'avenir de nos territoires scolaires, à l'offre de service correspondante, à l'échelle de chaque commune, afin d'anticiper et ainsi éviter de subir des changements d'organisation imposés ne répondant pas aux

besoins de nos territoires ruraux en particulier. Pour être plus précis, l'ADM03 et l'AMR03 s'opposeront toujours très fermement à la mise en place systématique de RPI concentrés qui, la plupart du temps se traduirait par la nécessité de créer de nouveaux bâtiments et, pire, d'engendrer, pour les élèves (et notamment les plus jeunes), des temps de parcours inadmissibles (plus de 20 mn).

A cet égard, l'ADM03 et l'AMR03 ont clairement choisi de privilégier, dans un premier temps au moins, la voix du dialogue sur la base de critères objectifs et concertés tenant compte des résultats de l'enquête précitée et de la discussion qu'elles auront avec Madame la DASEN en amont du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).